



CERTIFICAT DE RENOUVELLEMENT

Le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) certifie que les indications figurant dans le présent certificat sont conformes aux inscriptions portées au registre international tenu en vertu de l'Arrangement et du Protocole de Madrid.

Judith ZAHRA
Administrateur chargé du service
Département des enregistrements internationaux
Division des opérations relatives
aux enregistrements internationaux

Genève, le 10 avril 2008

690 614

Date d'enregistrement: 24 mars 1998
Date du renouvellement: 24 mars 2008
Date d'échéance: 24 mars 2018

HENCO INDUSTRIES,
naamloze vennootschap
Toekomstlaan 27
B-2200 HERENTALS
(Belgique).

Forme juridique du titulaire (personne morale) et lieu de constitution: naamloze vennootschap, Belgique.

Nom et adresse du mandataire: BUREAU M.F.J. BOCKS-TAEL NV, Arenbergstraat 13, B-2000 Antwerpen (Belgique).



Classification des éléments figuratifs:
25.3; 26.1; 27.5; 29.1.

Couleurs revendiquées: Bleu, rouge, jaune et blanc.

Liste des produits et services:

- 6 Métaux communs et leurs alliages; matériaux de construction métalliques; constructions transportables métalliques; tuyaux métalliques à paroi simple ou à parois multiples, avec ou sans propriétés isolantes; raccords métalliques.
- 17 Tuyaux flexibles non métalliques à paroi simple ou à parois multiples, avec ou sans propriétés isolantes; raccords de tuyaux non métalliques.

19 Matériaux de construction non métalliques; tuyaux rigides non métalliques pour la construction, à paroi simple ou à parois multiples.

Enregistrement de base: Benelux, 14.11.1997, 618762.

Données relatives à la priorité selon la Convention de Paris: Benelux, 14.11.1997, 618762.

Désignations selon l'Arrangement de Madrid: Albanie, Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chine, Croatie, Cuba, Égypte, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Hongrie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Maroc, Moldova, Monaco, Mongolie, Mozambique, Pologne, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Ukraine, Viet Nam.

Désignations selon le Protocole de Madrid: Antigua-et-Barbuda, Antilles Néerlandaises, Australie, Estonie, États-Unis d'Amérique, Géorgie, Islande, Japon, Lituanie, Norvège, Ouzbékistan, République de Corée, Singapour, Turkménistan, Turquie, Zambie.

Déclaration d'intention d'utiliser la marque: Singapour, États-Unis d'Amérique.

Extension partielle: Géorgie, Japon, Singapour; 2001/22 Gaz.

Refus total: Bulgarie.

Refus total: Chine.

Extension partielle: Australie, Estonie, Islande, Norvège, Turkménistan; 2003/12 Gaz.

Extension partielle: République de Corée; 2003/15 Gaz.

Extension partielle: États-Unis d'Amérique; 2004/31 Gaz.

Refus total: États-Unis d'Amérique.

Le procédé d'impression employé ne permet pas dans tous les cas une reproduction fidèle de toutes les nuances de couleurs